

Bourg Saint Maurice - Le 09/06/2025

**COMMUNICATION DU CONSEIL SYNDICAL**  
**Communication from the co-ownership council**

**Objet: Situation du site**

Bonjour à tous,

Le conseil vous communique les dernières informations transmises par le cabinet MACABIES

Proposition d'étendre à la gestion des accès la mission de l'entreprise de gardiennage (APR). Une fois les bâtiments sécurisés, il pourrait y avoir une procédure d'accès qui pourrait permettre aux résidents de se rendre sur site. Sous réserve de faisabilité, accord de la société APR, à l'étude.

Rapport d'intervention du Bureau de contrôle pour alimentation des bâtiments A et B OK.  
Demande faite au syndic de la communication de ce rapport.

Demande de branchement faite par CIS à Enedis qui doit intervenir.

La Mairie a pris un arrêté d'inhabitabilité provisoire sur les bâtiments A et B ; qui pourra être levé dès la sécurisation du site terminée.

21 appartements sur le C qui seraient potentiellement habitables (remise en service des réseaux). A ce jour, rien n'est certain mais toutes les investigations seront faites afin de pouvoir restituer les appartements au plus tôt si la sécurité et les conditions sanitaires le permettent. (Alimentation électrique, eau, chauffage et ventilation)

Le maître d'œuvre qui intervient pour les mesures d'urgences sera sur place le mardi 3 juin. Nous lui demandons de se focaliser sur la sécurité des lieux et des entreprises qui travaillent sur site. L'entreprise ARE est sur place ce jour pour la mise en place de protection périmétrique avec report d'alarme sur le téléphone du vigile, nous faisons deviser la pose de porte sur l'ensemble des lots, nous devrions avoir le devis prochainement pour une intervention dans les meilleurs délais. CIS a déjà communiqué sur la mise en place de cette alarme.

Nous attendons le retour du SCAN 3D qui a été réalisé la semaine dernière avant vendredi.

Une date d'AG sera proposée début juillet en fonction des possibilités. Il faut trouver une salle d'une contenance suffisante pour permettre d'accueillir tout le monde dans de bonnes dispositions.

Le sujet de l'embauche d'un gardien a été soulevé, nous avons suggéré à notre confrère que l'assureur puisse participer à sa rémunération, elle sera proposée en AG.

Des analyses d'air ambiant, étendues aux polluants type COV, hydrocarbures et autres ont été réclamées pour les appartements des bâtiments A et B. Elles pourront être prises en charge au titre de la garantie pertes indirectes. Nous avons demandé un devis à la STE ANALYSAIR.

Le maitre d'œuvre doit confirmer le délai annoncé par ALPHA, à savoir 1 semaine de dépose et 4 semaines environ pour la couverture provisoire.

De plus, Le conseil syndical vous informe qu'il est en train de réaliser une demande d'exonération de la taxe foncière et d'habitation pour l'ensemble de la copropriété, demande initiée par le groupe WhatsApp: Copropriétaires Résidence des Glières.

Vous souhaitant bonne réception.

Le conseil syndical